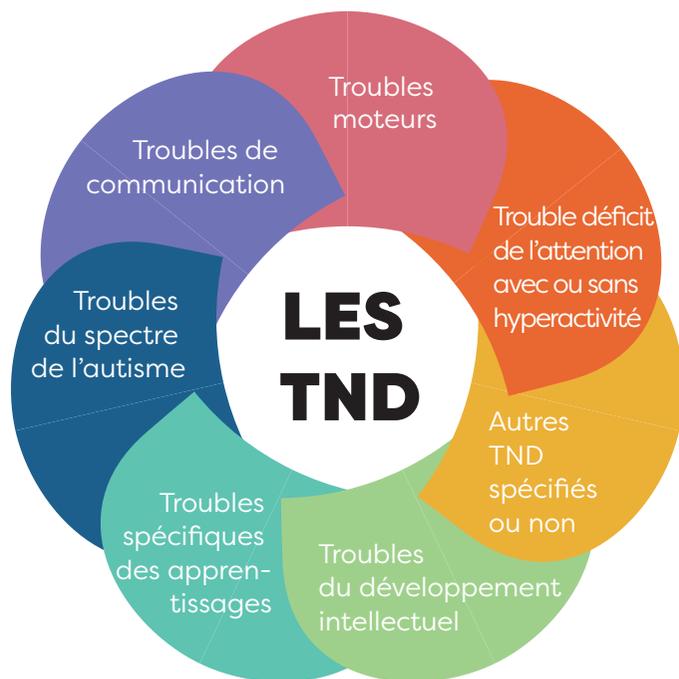


## Que sont les TND ?

Les troubles du neuro-développement sont des troubles qui apparaissent dès l'enfance et résultent de la difficulté de mise en place d'une ou plusieurs fonctions du développement psychomoteur, affectif, intellectuel et comportemental de l'enfant.



## Une équipe dédiée

- Médecin coordonnateur
- Gestionnaires de parcours
- Psychologue
- Assistante de dispositif



## CONTACTEZ-NOUS

email : [pco7-12.tnd@adapei-aria.com](mailto:pco7-12.tnd@adapei-aria.com)

Tél. : 02 85 75 50 19

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi :  
9 h - 12 h 30 ; 13 h 30 - 17 h

[www.adapei-aria.com](http://www.adapei-aria.com)



# PARENTS

## PCO TND 7-12 ans

Plateforme de Coordination et d'Orientation  
dans le cadre du repérage des Troubles  
du Neuro-Développement



## Vous êtes parents ?



### Votre enfant présente :

- Des difficultés dans les apprentissages
- Des troubles du comportement, agitation, violence, repli sur soi,
- Des difficultés relationnelles (avec les adultes ou ses camarades),

**N'attendez pas !**

## La PCO TND 7-12 ans peut vous aider, vous et votre enfant.

Nos professionnels sont à votre écoute pour vous guider et établir un parcours de bilans et soins adaptés, et ce sans avance de frais de votre part.

Ils coordonneront tous les professionnels impliqués dans la prise en charge médicale, sociale et éducative de votre enfant.

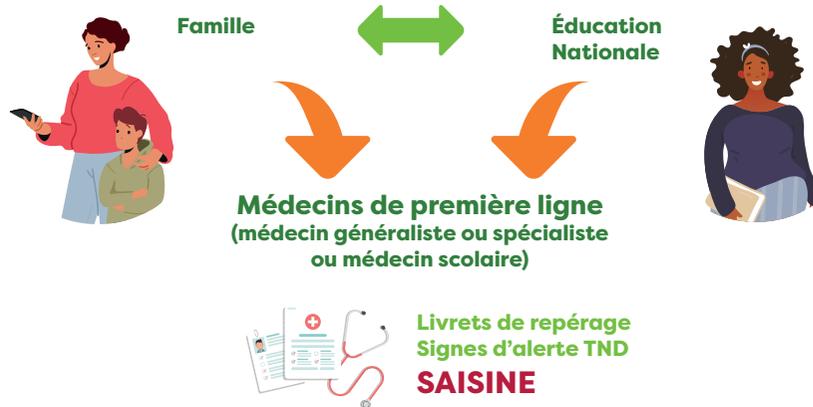
### Pour plus d'infos :

[pco7-12.tnd@adapei-aria.com](mailto:pco7-12.tnd@adapei-aria.com)

[www.adapei-aria.com](http://www.adapei-aria.com)



## Parcours



### PLATEFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION

*Une équipe à votre écoute pour vous guider et suivre le parcours de votre enfant en coordonnant les prises en charge des différents professionnels.*



#### Premier Recours :

**Déclenchement du forfait d'intervention Précoce\***  
(Ergothérapeute, Psychologue, Psychomotricien...)

Ou

**Conventionnés CPAM (Orthophoniste, Kinésithérapeute...)**

**Second Recours :** EPSM (CMP, UDIATED), CMPP, Médecin libéral formé

**Troisième Recours :** ALECS (ex-SRAETA), CRA, CRTA

### Retour de la PCO vers la famille et le médecin adresseur avec une orientation diagnostique

**Coopération avec le milieu scolaire pour la mise en place des aménagements**

*Sortie du dispositif après un parcours de 12 mois (à partir de la date de la première prise en charge)*

## Critères d'éligibilité

- Être identifié auprès de la Sécurité Sociale en Vendée
- Avoir entre 7 ans et 12 ans avec une suspicion de TND
- Ne pas avoir débuté de parcours de soin
- Ne pas avoir de reconnaissance par la Maison Départementale de l'Autonomie (ex-MDPH)